

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS
COMPLEMENTAIRES SOUMISES A
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUILLET 2016

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Votre Conseil d'administration qui s'est réuni le 21 juin 2016 a décidé, sur la recommandation du Comité des rémunérations, des nominations et du gouvernement d'entreprise, de compléter l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 12 juillet 2016, en soumettant à votre approbation la nomination de six nouveaux membres du Conseil.

Cette proposition d'évolution de la composition de votre Conseil - qui intervient après la démission de Madame Virginie Morgon et de Monsieur Jonathan Grunzweig qui est devenue effective à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle du 22 avril dernier - vise à prendre en compte l'équilibre nécessaire du Conseil en termes de représentation des femmes et des hommes, d'indépendants et de diversité des compétences. La nomination de trois nouvelles administratrices indépendantes vous est ainsi proposée.

Cette proposition d'évolution tient compte également des accords de gouvernance qui, sous réserve de l'adoption des première et deuxième résolutions soumises à votre approbation et relatives à l'acquisition de FRHI, prévoient la nomination de deux administrateurs proposés par Qatar Investment Authority (QIA) et d'un administrateur proposé par Kingdom Holding Company (KHC).

A cet effet, les **quatrième à sixième résolutions** soumettent à votre approbation la nomination de Messieurs Ali Bouzarif, Aziz Aluthman Fakhroo et Sarmad Zok, pour la durée statutaire de trois ans, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018. Par les **septième à neuvième résolutions**, il vous est proposé de nommer Mesdames Jiang Qiong Er, Isabelle Simon et Natacha Valla en qualité d'administratrices indépendantes, pour la même durée statutaire de trois ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2018, après, pour ce qui concerne Mesdames Jiang Qiong Er et Natacha Valla, accomplissement de formalités de gouvernance.

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives au parcours professionnel des membres dont la nomination vous est proposée, ainsi que la liste des mandats qu'ils exercent.

Aziz Aluthman Fakhroo est diplômé de l'Ecole Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées (ESLSCA, Paris). Il a fondé et dirigé IDEALYS SARL, société de simulation 3D industrielle avant de rejoindre Qatar Investment Authority (QIA) en 2007. Nommé *Director of Mergers & Acquisitions* de QIA, il a réalisé un grand nombre d'acquisitions entre 2007 et 2013, pour un montant total représentant plus de 25 milliards de dollars US. En janvier 2014, il a été nommé *Director of Public Investment Management Department* au sein du Ministère des Finances du Qatar puis, en mars 2015, *Director of Public Budget Department* au sein de ce même Ministère.



Mandats et fonctions exercés (au 21 juin 2016)

Mandats et fonctions

Sociétés

Member of the Board	OOREDOO GROUP*
Chairman	OOREDOO MYANMAR Ltd
Member of the Board	OOREDOO KUWAIT*
Member of the Board	UNITED ARAB SHIPPING COMPANY
Member of the Board	AXA REAL ESTATE DVIII
Member of the Board	QATAR RAIL
Member of the Board	CANARY WHARF Plc
Member of the Board	CHELSFIELD LLP

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus occupés

Mandats et fonctions

Sociétés

Member of the Board	CITIC CAPITAL
---------------------	---------------

*société cotée

Ali Bouzarif est diplômé de la *Solvay Business School* et titulaire du *CFA*. Il a débuté sa carrière comme Manager chez Deloitte à Bruxelles avant de rejoindre Qatar Investment Authority (QIA) en 2007. Il a occupé successivement les fonctions de *Associate Director*, *Co-Head of M&A* et *Head of Co-investments* au sein du département fusions-acquisitions (M&A) de QIA. Il a notamment supervisé l'exécution de plus de 50 opérations représentant plus de 80 milliards de dollars US. Il est aujourd'hui *Head of Investment Execution* chez QIA.

Mandats et fonctions exercés (au 21 juin 2016)

Mandats et fonctions

Sociétés

Head of Investment Execution	QATAR INVESTMENT AUTHORITY
Member of the Board	HEATHROW AIRPORT
Member of the Board	CANARY WHARF GROUP
Member of the Board	GBT AMERICAN EXPRESS
Member of the Board	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS - QIA JV
Member of the Board	AVENTICUM CAPITAL MANAGEMENT
Member of the Board	THE CERNIN GROUP

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus occupés

Mandats et fonctions

Sociétés

Member of the Board	ATV SABAH
Member of the Board	MIRAMAX
Member of the Investment Committee	FONDO STATIGICO ITALIANO – QIA JV



Sarmad Zok est titulaire d'un *Bachelor of Science* en management hôtelier et d'un *Master of Arts in Property Valuation and Law* de la *City University Business School* (Royaume-Uni). Il a commencé sa carrière dans le développement hôtelier avant de créer et développer l'activité d'investissement hôtelier au sein de *Kingdom Establishment* en Arabie Saoudite. Il a exercé diverses fonctions au sein du groupe Kingdom, dont celles de *Chairman & Chief Executive Officer* de *Kingdom Hotel Investment* depuis 2001 et d'*Executive Board Director* de *Kingdom Holding Company* depuis 2010. A ce titre, il dirige la stratégie d'investissements hôteliers du groupe Kingdom et participe à la stratégie globale d'investissements et à la gestion de ce groupe.

Mandats et fonctions exercés (au 21 juin 2016)

<u>Mandats et fonctions</u>	<u>Sociétés</u>
Chairman, Member of the Board & Chief Executive Officer	KINGDOM HOTEL INVESTMENTS
Member of the Board	KINGDOM HOLDING COMPANY*
Member of the Board	FOUR SEASONS HOLDINGS Inc.
Member of the Board	FRHI HOLDINGS Limited
Member of the Board	MÖVENPICK HOTELS AND RESORTS MANAGEMENT AG
Member of the Board	KINGDOM 5-KR-35, Ltd
Manager A (Member of the Board)	SHERCOCK Sarl
Manager B (Member of the Board)	HOTEL GEORGE V BV
Member of the Board	KINGDOM 5-KR-59, Ltd
Member of the Board	YOTEL INVESTMENTS LIMITED
Member of the Board	BLACKROCK FRONTIERS INVESTMENT TRUST Plc*
Chairman	KINGDOM BEIRUT SAL

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus occupés

<u>Mandats et fonctions</u>	<u>Sociétés</u>
Member of the Board	KINGDOM 5-KR-181, Ltd.
Member of the Board	KINGDOM 01 FZ LLC

*société cotée

Jiang Qiong Er est diplômée de l'école de design de l'Université de Tongji (Chine) et en architecture d'intérieur et mobilier de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs de Paris. Elle a fondé plusieurs sociétés, notamment dans le domaine du design, avant de créer la filiale chinoise d'ArtCurial. En 2008, elle s'associe avec Hermès pour créer Shang Xia, première marque de luxe chinoise, dont elle est Directrice Générale et Directrice Artistique. En 2013, elle a été nommée Chevalier des Arts et Lettres par le Président de la République française et, en 2016, Chevalier de l'Ordre National du mérite par le Président de la République française.



Mandats et fonctions exercés (au 21 juin 2016)

Mandats et fonctions

Directrice Générale
Administratrice

Sociétés

Shang Xia
China Lodging Group

Isabelle Simon est diplômée de Sciences Po Paris et HEC, de la *Harvard Law School* (LL.M.) et des facultés de droit Paris I Panthéon-Sorbonne (DEA de Droit anglais et nord-américain des affaires) et Jean Monnet (DESS de fiscalité internationale). Elle est également avocate, diplômée de l'Ecole de Formation du Barreau de Paris et du Barreau de New York. Elle a débuté sa carrière en 1995 au sein du cabinet d'avocats Cleary Gottlieb Steen & Hamilton, à Paris et New-York, avant de rejoindre la division banque d'affaires de Goldman Sachs en 2003 en tant qu'*Executive Director*. En 2009, elle rejoint le groupe Publicis en qualité de Senior Vice President en charge des départements M&A et juridique, de la stratégie de développement externe et du suivi des participations minoritaires. En 2011, elle devient Directrice Générale Adjointe de la Société des Bains de Mer de Monaco, plus particulièrement en charge des départements immobilier, marketing et ventes, artistique, communication et juridique, ainsi que des opérations de développement internes et externes. Depuis 2015, elle est Secrétaire Général, membre du Comité exécutif, du groupe Thales.

Mandats et fonctions exercés (au 21 juin 2016)

Mandats et fonctions

Secrétaire Général
Membre du Conseil de Surveillance
Représentant permanent de Thales
Représentant permanent de Thales
Administrateur et Secrétaire Général
Administrateur
Administrateur

Sociétés

Thales
Thales Alenia Space SAS
Thales Avionics SAS
Thales Communications & Security SAS
Fondation d'entreprise Thales
Neopost
Wefcos

Natacha Valla est docteur (PhD) en économie de l'Institut Européen de Florence (Italie). Après avoir été chercheur invité au Fonds Monétaire International, elle rejoint la Banque Centrale Européenne en qualité d'économiste de 2001 à 2008, en charge des questions d'orientation et de mise en œuvre de la politique monétaire. En 2005, elle est détachée auprès de la Direction de la Recherche de la Banque de France. Elle est nommée, en 2008, Directeur exécutif et responsable de la recherche économique au sein du groupe Goldman Sachs. En 2014, elle devient Directeur Adjoint du Centre de Recherche Français dans le Domaine de l'Economie Internationale (CEPII). Depuis décembre 2015, elle est en charge de la Politique Economique et Stratégie à la Banque Européenne d'Investissements (BEI).



Mandats et fonctions exercés (au 21 juin 2016)

<u>Mandats et fonctions</u>	<u>Société</u>
Administratrice	LVMH
Administratrice	ASF – COFIROUTE (Vinci)
Administratrice	SUERF – EUROPEAN MONEY AND FINANCE FORUM
Membre	COMMISSION ECONOMIQUE DE LA NATION
Membre	CONSEIL D'ANALYSE ECONOMIQUE
Membre du Comité Scientifique	ACPR – AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION

A l'issue de l'Assemblée générale et après adoption des présentes résolutions, le nombre total d'administrateurs élus par l'assemblée générale sera supérieur à douze. En conséquence, conformément à l'article 12 des statuts de la Société, un second administrateur représentant les salariés sera désigné par le Comité d'Entreprise européen postérieurement à la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration sera alors composé de quinze membres élus par l'assemblée générale, dont six administratrices (soit une proportion de 40%) et neuf administrateurs indépendants (soit une proportion de 60%), et de deux administrateurs représentant les salariés.

Enfin, il est précisé que pour éviter le renouvellement d'un trop grand nombre de mandats d'administrateurs lors de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018, le Conseil réfléchit à la mise en place d'un échelonnement des mandats, dont certains vous seraient donc proposés à renouvellement avant leur terme.

Enfin, la **dixième résolution** propose d'augmenter l'enveloppe globale des jetons de présence qui, depuis 2011, était demeurée inchangée à 575 000 euros (soit un montant moyen théorique de 48 000 euros brut par administrateur sur une base de douze administrateurs). Votre Conseil propose de porter le montant de cette enveloppe à 1 120 000 euros afin de l'actualiser par rapport aux pratiques de place et de tenir compte du nombre sensiblement plus important d'administrateurs siégeant désormais au Conseil d'administration. Sur une base de seize administrateurs (le Président-directeur général ne percevant pas de jetons de présence), le montant théorique moyen par administrateur serait ainsi de 70 000 euros brut. Il est précisé que les principes de répartition de ces jetons, figurant dans le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et prévoyant une répartition majoritairement fonction de l'assiduité, ne seront pas modifiés.



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUILLET 2016

- Approbation de l'apport en nature de 1 718 134 actions FRHI à la Société, de son évaluation et de sa rémunération ;
- Réalisation de l'augmentation du capital de la Société consécutive à l'apport de 1 718 134 actions FRHI à la Société ;
- Pouvoirs pour formalités;
- **Nominations et ratifications d'administrateurs ;**
- **Fixation des jetons de présence.**



PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMISES

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 JUILLET 2016

A caractère extraordinaire

Première résolution (Approbation de l'apport en nature de 1 718 134 actions FRHI à la Société, de son évaluation et de sa rémunération). – L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'administration ;
 - du Document E déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
 - des rapports émis par Messieurs Kling et Potdevin en qualité de commissaires aux apports en date du 8 juin 2016, ces derniers ayant été désignés par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Paris le 21 décembre 2015 ;
 - du traité d'apport en nature établi par acte sous seing privé le 6 juin 2016 (le « **Traité d'Apport** ») aux termes duquel les sociétés Lodge Investment Company (« **Lodge** »), Voyager Fund Enterprise I Ltd (« **Voyager** »), Kingdom Hotels (Europe) LLC (« **Kingdom** ») et FRH Investment Holdings Inc. (« **Omers** »), (ensemble, les « **Apporteurs** ») se sont engagées à apporter à la Société 1 718 134 actions de la société FRHI Holdings Limited (« **FRHI** »), dont 1 071 610 actions FRHI de catégorie A, 323 262 actions FRHI de catégorie C et 323 262 actions FRHI de catégorie D (l'« **Apport** »), sous réserve notamment de l'approbation dudit Apport, de son évaluation et de sa rémunération par la présente Assemblée Générale ;
1. prend acte que l'Apport constitue une opération indissociable de l'acquisition par la Société du solde des actions composant le capital de FRHI devant intervenir le même jour que la réalisation de l'Apport conformément aux termes d'un contrat de cession d'actions en date du 9 décembre 2015 conclu entre les Apporteurs et la Société ;
 2. approuve, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, l'intégralité des termes et conditions du Traité d'Apport et, en conséquence, l'Apport selon la répartition suivante :
 - Lodge apportera à la Société 323 331 actions FRHI de catégorie A ;
 - Voyager apportera à la Société 557 949 actions FRHI de catégorie A ;
 - Kingdom apportera à la Société 169 407 actions FRHI de catégorie A, 323 262 actions FRHI de catégorie C et 323 262 actions FRHI de catégorie D ;
 - Omers apportera à la Société 20 923 actions FRHI de catégorie A ;
 3. approuve l'évaluation des 1 718 134 actions FRHI apportées à la Société pour un montant global de 1 672 800 310,24 euros, soit 1 199,3 euros par action FRHI de catégorie A apportée ou par couple d'actions FRHI de catégorie C et de catégorie D apporté ;
 4. approuve les modalités de rémunération de l'Apport, aux termes desquelles les Apporteurs se verront attribuer, dès leur émission, 46 700 000 actions nouvelles de la Société dans les conditions prévues par le Traité d'Apport, selon la répartition suivante :
 - Lodge recevra 10 825 060 actions nouvelles de la Société ;
 - Voyager recevra 18 680 000 actions nouvelles de la Société ;
 - Kingdom recevra 16 494 440 actions nouvelles de la Société ;
 - Omers recevra 700 500 actions nouvelles de la Société.



Deuxième résolution (*Réalisation de l'augmentation du capital de la Société consécutive à l'apport de 1 718 134 actions FRHI à la Société*). – L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, sous réserve de l'approbation de la précédente résolution et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. sous la seule réserve de l'approbation de la présente résolution, constate la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives mentionnées à l'article 3.1 du Traité d'Apport et, en conséquence, la réalisation définitive de l'Apport ;

2. décide d'augmenter le capital de la Société et constate la réalisation de cette augmentation de capital, d'un montant nominal total de 140 100 000 euros par l'émission de 46 700 000 actions nouvelles, de trois (3) euros de valeur nominale chacune, émises en rémunération de l'Apport et attribuées aux Apporteurs selon la répartition suivante :

- Lodge recevra 10 825 060 actions nouvelles de la Société ;
- Voyager recevra 18 680 000 actions nouvelles de la Société ;
- Kingdom recevra 16 494 440 actions nouvelles de la Société ;
- Omers recevra 700 500 actions nouvelles de la Société.

3. décide qu'en conséquence, l'article 6 des statuts de la Société, tels qu'en vigueur à la date de la présente Assemblée Générale, sera désormais rédigé comme suit :

« Article 6 - Capital social

Le capital social s'élève à 852 466 974 euros divisé en 284 155 658 actions de 3 euros nominal, entièrement libérées. » ;

4. décide que la différence entre la valeur de l'Apport, soit 1 672 800 310, 24 euros, et le montant nominal de l'augmentation de capital, soit 140 100 000 euros, constitue une prime d'apport d'un montant de 1 532 700 310,24 euros, qui sera inscrite à un compte de prime d'apport au passif du bilan de la Société ;

5. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation, afin de, sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et impôts liés à l'Apport, à sa réalisation et à ses conséquences, sur le montant de la prime d'apport et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;

6. décide que les actions nouvelles de la Société, émises en rémunération de l'Apport, porteront jouissance courante à compter de leur émission, seront entièrement assimilées aux actions existantes composant le capital de la Société, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris dès leur émission ;

7. autorise, en tant que de besoin, le Président-directeur général à établir, négocier et signer tous contrats, engagements, actes, documents confirmatifs, supplétifs ou autres et procéder à toutes les formalités utiles ou nécessaires pour la constatation de la réalisation de l'Apport et de l'augmentation de capital décidée par la présente résolution et y donner effet, et notamment pour demander l'admission des actions nouvelles ainsi créées aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris et pour procéder à toutes les formalités utiles ou nécessaires pour la réalisation de la modification statutaire décidée par la présente résolution.



A caractère ordinaire

Troisième résolution (*Pouvoirs pour formalités*)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

Quatrième résolution (*Nomination de Monsieur Ali Bouzarif en qualité d'Administrateur*) –

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, décide de nommer en qualité d'Administrateur Monsieur Ali Bouzarif, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cinquième résolution (*Nomination de Monsieur Aziz Aluthman Fakhroo en qualité d'Administrateur*) –

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, décide de nommer en qualité d'Administrateur Monsieur Aziz Aluthman Fakhroo, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sixième résolution (*Nomination de Monsieur Sarmad Zok en qualité d'Administrateur*) –

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, décide de nommer en qualité d'Administrateur Monsieur Sarmad Zok, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Septième résolution (*Nomination de Madame Jiang Qiong Er en qualité d'Administratrice*) –

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, décide de nommer en qualité d'Administratrice Madame Jiang Qiong Er, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Huitième résolution (*Nomination de Madame Isabelle Simon en qualité d'Administratrice*) –

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, décide de nommer en qualité d'Administratrice Madame Isabelle Simon, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Neuvième résolution (*Nomination de Madame Natacha Valla en qualité d'Administratrice*) –

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, décide de nommer en qualité d'Administratrice Madame Natacha Valla, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Dixième résolution (*Fixation des jetons de présence*) –

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, décide de fixer le montant global annuel des jetons de présence à la somme de 1 120 000 euros.